

Article 31 du Règlement

serait tragique que ce programme disparaisse à cause du manque de clairvoyance du ministère des Pêches et des Océans.

L'exploitation de la station est peu coûteuse et son activité est très profitable à l'économie locale. Outre sa contribution à l'industrie des mollusques et crustacés, la station de recherche fournit des emplois à plus de 50 personnes dans une région déjà durement touchée par le chômage.

Il est impensable que le ministère des Pêches et des Océans abandonne un programme qui contribue autant à une industrie qui peut servir l'intérêt collectif.

Je demande au ministre de renoncer. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Madame la Présidente, la première ministre désignée a l'intention de convoquer immédiatement une réunion des premiers ministres des provinces afin d'élaborer conjointement une stratégie économique nationale. Une telle initiative est absolument essentielle.

En février 1992, le gouvernement fédéral a réduit l'impôt sur le revenu des particuliers afin de favoriser les dépenses des consommateurs, de stimuler l'économie et de créer des emplois. Deux mois plus tard, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario augmentait l'impôt sur le revenu des particuliers, neutralisant ainsi l'initiative prise par le fédéral pour créer des emplois.

Cette année, les Néo-Démocrates de l'Ontario ont encore une fois augmenté les impôts, cette fois-ci de deux milliards de dollars. Or, chaque tranche de 40 000 \$ en recettes fiscales correspond à la perte d'un emploi. Par conséquent, les augmentations d'impôt décrétées en 1993 par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario entraîneront la disparition de 50 000 emplois. Compte tenu du taux de chômage de 10,7 p. 100 qui sévit dans cette province, cette mesure est tout à fait insensée. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario doit se réveiller et comprendre que le Canada a désespérément besoin d'une stratégie économique nationale commune.

Audrey, je vous en supplie, faites entendre raison aux Néo-Démocrates de l'Ontario.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, lors du débat sur le projet de loi C-113, j'ai offert de déposer un document qui a fait l'objet d'une

fuite et qui renfermait des lignes directrices sur l'application des motifs valables pour laisser un emploi.

Aujourd'hui, j'ai en main le document officiel auquel se reporteront les agents pour rejeter injustement la demande de milliers de demandeurs de prestations d'assurance-chômage. Une fois de plus, tous les motifs valables sont assortis de conditions dans cette dernière version du «Livre des restrictions».

Il est fait état dans le document de solutions de rechange raisonnables, qui ne sont rien d'autre qu'un prétexte invoqué par le gouvernement pour ne pas payer les prestations. Que le ministre du chômage sache qu'il a créé une situation qui favorisera les injustices de façon quotidienne dans les centres d'Emploi et d'Immigration du pays. Je lui demande donc d'abroger cette loi.

* * *

• (1410)

LES GRANDS LACS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, il nous faut planifier attentivement l'avenir des Grands Lacs et du Saint-Laurent, car nous devons préserver les ressources limitées de ces voies navigables à l'intention des générations qui nous suivent.

Malheureusement, il n'y a pas de telle planification dans les recommandations formulées récemment dans l'étude portant sur le mandat de la Commission mixte internationale. Cette étude, qui a duré six ans, aurait dû comporter des plans de réglementation qui répondent aux préoccupations des riverains et leur permettent de rester où ils sont. Or, tous ces plans ont été rejetés par le comité chargé de l'étude.

Un de mes électeurs, M. Duncan McCracken, président de la Great Lakes Coalition, a présenté un plan concernant trois lacs, qui a aussi été rejeté.

Ceux qui ont des propriétés sur les rives de ces voies navigables sont mécontents de l'étude portant sur le mandat de la CMI ou de ses recommandations. Cette étude a uniquement servi à «reprocher aux riverains de s'être établis à ces endroits».

La CMI ne devrait pas accepter cette étude qui devrait être renvoyée au comité que dirigerait un nouveau président. Il faut qu'il y ait un plan de réglementation applicable.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, l'ONU et la Communauté européenne ont dénoncé les atteintes aux droits de la personne dont se rend coupable le gouvernement répressif du Soudan. Ce gouvernement,